

Classe de Terminale Baccalauréat Professionnel SN (Systèmes Numériques)

- option SSIHT -

Madame, Monsieur,

Votre enfant intégrera, la rentrée prochaine, la classe de Terminale Baccalauréat Professionnel SN dans l'option SSIHT (**Sûreté et Sécurité des Infrastructures, de l'Habitat et du Tertiaire**).

Vous trouverez dans ce document des informations concernant cette section.

FOURNITURES SCOLAIRES RECOMMANDEES

Pour l'enseignement professionnel de M Hanot et de M Brochard

- feuilles doubles perforées – grand format – **petits carreaux**,
- 1 classeur – plastique mou – grand format – largeur de la tranche = 4 cm,
- 1 classeur à levier – grand format – largeur de la tranche = 7 à 8 cm,
- 2 paquets de 100 pochettes plastiques transparentes,
- 1 boîte de 10 crayons de couleur,
- 1 boîte de fluos,
- 2 pochettes de 8 intercalaires – grand format,
- taille crayon – gomme – règle – calculatrice (voir enseignant de mathématiques),
- l'outillage d'électronique fourni.

BOURSE D'EQUIPEMENT

Votre enfant s'est vu attribuer une bourse d'équipement de 150 euros depuis son entrée en lycée professionnel.

Cette procédure a permis à tous les élèves d'être munis du même outillage et ce, dans des délais courts.

Il est de rigueur que votre enfant se présente à la rentrée avec cette caisse à outils complète.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PERIODES DE FORMATION EN ENTREPRISE

Votre enfant devra effectuer un stage professionnel durant les semaines repérées 45 à 47 soit **du lundi 6 novembre 2023 au vendredi 24 novembre 2023** et durant les semaines repérées 12 à 15 soit **du lundi 18 mars 2024 au vendredi 12 avril 2024**.

Ces stages pourront être effectués dans une ou deux entreprises différentes.

Ces stages ont plusieurs objectifs dont celui de mettre en pratique les savoir-être ainsi que les savoir-faire appris durant la formation de votre enfant.

Le(s) stage(s) professionnel(s) devra(ont) IMPERATIVEMENT se dérouler dans une entreprise installant des matériels liés à l'alarme, la vidéosurveillance, le contrôle d'accès et/ou l'incendie.

Nous conseillons vivement à votre enfant de commencer ses recherches le plus rapidement possible.

En effet, une recherche rapide lui permettra de prendre des contacts, pour ne pas se retrouver durant l'année à rechercher de manière intensive son stage. Il faut savoir que beaucoup d'élèves sont sur le "marché des stages" et qu'il sera plus difficile pour les derniers d'en trouver un.

Nous vous rappelons que ces périodes de formation en milieu professionnel rentrent en compte dans la notation pour l'attribution des diplômes que présentera votre enfant.

Si la durée légale des périodes de stage n'est pas assurée sur la période des 3 années, les diplômes ne pourront être validés !

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

M Hanot

et M Brochard (professeur principal des TSN SSIHT)